

NOM XXX Prénom XXX ou Nom de l'association XXX
Adresse XXX
Contact XXX

Nom du candidat
Adresse XXX

Objet : Convoi de déchets radioactifs traversant le territoire communal

Madame ou Monsieur,

Avec ses 58 réacteurs, la France est le pays le plus nucléarisé au monde par nombre d'habitants. Ce que l'on sait moins, c'est que derrière ces centrales, se cache une industrie de l'uranium. Les installations de la chaîne nucléaire étant disséminées sur tout le territoire, l'industrie nucléaire entraîne chaque jour des transports radioactifs dangereux.

Si vous recevez ce courrier, c'est que la commune dans laquelle vous êtes candidat aux prochaines élections municipales est traversée par une partie de ces transports. Ces convois comportent des risques réels tant pour les cheminots et les chauffeurs, que pour les usagers de la route et du train et les populations riveraines. Pourtant, ceux-ci n'ont pas connaissance de l'existence de ces convois, les jours et heures de leur passage étant scrupuleusement tenus secrets, les industriels et les autorités se cachant derrière le secret défense.

Bien souvent, les municipalités ne sont pas non plus informées de ce type de transport. Pourtant, le maire doit concourir, par son pouvoir de police, à l'exercice des missions de sécurité publique. Il devrait donc être systématiquement informé des passages de convois de déchets et matières radioactifs sur le territoire de sa commune pour qu'il puisse prendre les mesures de sécurité indispensables pour la gestion des risques et la protection de la population. Bien qu'il existe des plans ORSEC destinés à prévoir des mesures en cas d'accident, ceux-ci ne sont pas adaptés puisque les maires n'y sont pas associés.

C'est pourquoi nous vous demandons d'agir et de vous engagez, si vous êtes élus, à interdire le passage de ce type de convois sur le territoire de votre commune.

Tout d'abord, il convient de rappeler qu'en droit français, le droit à l'information en matière environnementale a valeur constitutionnelle. Ce droit a donc une valeur supérieure aux lois nationales et notamment à celles relatives au secret défense.

Vous, candidats à la mairie de XXX, si vous êtes élus, devrez faire respecter ce droit sur le territoire de votre commune en adoptant des vœux en ce sens. En effet, il convient d'exiger, sans délai, que les informations relatives à ces transports vous soient communiquées par le préfet pour, ensuite, les rendre publiques et les porter, par tout moyen, à la connaissance des habitants de votre commune.

De plus, ces convois comportant des risques graves pour les populations et les territoires qu'ils traversent, vous avez le pouvoir et le devoir de vous opposer à ce qu'ils passent par votre commune.

Le transport continu de matières radioactives comporte des risques et dangers, le public doit en être averti et protégé!

Nous nous tenons à votre disposition pour tout rendez-vous que vous voudrez bien nous accorder et pour vous fournir toutes les informations qui pourront vous être utiles, ainsi que des modèles de vœux et arrêtés.

Persuadés de l'intérêt que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Madame ou Monsieur, en l'expression de nos respectueuses, mais vigilantes, salutations.